

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 4 juillet à 9 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gwendoline PICHARD, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2020
Date de l'affichage	30 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2020-54 Désignation des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Estran

Rapporteur : Joël DANIEL

Par délibération n°2017-133 en date du 28 novembre 2017, le conseil municipal a validé la constitution de L'ESTRAN sous forme d'établissement public à caractère administratif administré par un Conseil d'administration.

En vertu de l'article R.2221-9 du Code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit, en son sein, son président et un vice-président. Il sera proposé au Conseil d'administration que le maire de la ville soit élu Président du Conseil d'administration.

Conformément à l'article R. 2221-5 du CGCT, les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire sur la base de 10 représentants de la commune et de 2 personnalités qualifiées parmi les professionnels de la région Bretagne. Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de 3 ans par la commune, leur mandat arrivera donc à terme en décembre 2020. Il s'agit de :

- Michel LAGOUCHE, directeur de l'Atelier Culturel à Landerneau
- Daniel LE GUEVEL, Directeur de Amzer-Nevez, à Ploemeur

M. Le Maire propose la liste suivante :

1	Le Maire
2	Françoise BALLESTER
3	Marylise FOIDART
4	Jean-Jacques MARTEIL
5	Gwenaël COURTET
6	Franck DUVAL
7	Sonia CAROFF
8	Bernard BASTIER
9	Estelle MORIO
10	Laure DETREZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE parmi ses membres, les 10 personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de L'ESTRAN :

1	Le Maire
2	Françoise BALLESTER
3	Marylise FOIDART
4	Jean-Jacques MARTEIL
5	Gwenaël COURTET
6	Franck DUVAL
7	Sonia CAROFF
8	Bernard BASTIER
9	Estelle MORIO
10	Laure DETREZ

Adopté à l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 Juillet 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

